

Tableau annuel d'avancement au Grade d'Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle

Le Président de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2017-902 du 09/05/2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateur de Jeunes Enfants

Vu l'arrêté en date du 26/07/2024 portant définition les lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur de Jeunes enfants est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à compter du :
1	LE TROADEC Nadine	Educateur de Jeunes enfants 12 ^{ème} échelon	01/01/2026

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 femme

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Ille sur Têt, le 27/02/2026

Le Président,
Robert OLIVE

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

